



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le mercredi 6 mars 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Madame Roxanne Caron

Monsieur Romain Bergeron
Madame Laurence Martel

Sont absents :

Madame Huguette Tremblay

Monsieur Claude Lavoie

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/03-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/03-02

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2019/03-03

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2019/03-04

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT N° 2019-02

La conseillère, madame Laurence Martel, donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement d'emprunt n° 2019-02 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux de réfection de la rue des Loisirs.

2019/03-05

DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENT D'EMPRUNT N° 2019-02

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, que le projet de règlement n° 2019-02 ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux de réfection de la rue des Loisirs pour une somme de 1 733 344 \$ ainsi qu'un emprunt d'un montant de 1 097 460 \$ soit et est autorisé par ce conseil.

2019/03-06

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

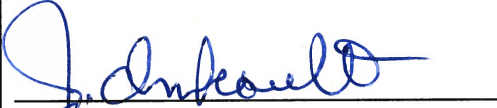


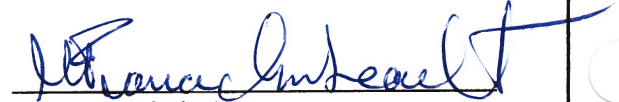
No de résolution
ou annotation

2019/03-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 40.


Maire


Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.